

[Traduction]

L'OBLIGATION DE RÉPONDRE AU SONDAGE

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il me déplaît d'avoir à me répéter, mais la question était fort simple en soi. Est-ce que les Canadiens qui refusent de répondre à ces questions désobligeantes, lesquelles constituent une intrusion dans leur vie privée, sont menacés d'être poursuivis par le ministre, ou bien sont-ils libres de répondre ou non à ce genre de questionnaire?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, je suis très étonné d'entendre un législateur me demander «si je peux désobéir à la loi!»

\* \* \*

[Traduction]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'ACCÈS AUX DOSSIERS MÉDICAUX

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je voudrais poser ma question au solliciteur général. Le ministre n'est pas sans savoir qu'un comité étudie le projet de loi C-9 sur le service de sécurité et que des réserves ont été formulées au sujet des dispositions de ce projet de loi, plus particulièrement à propos des demandes de dossiers médicaux ou de renseignements figurant dans des dossiers médicaux. Encore récemment, l'Association médicale canadienne a réitéré les réserves que lui inspire le projet de loi C-9. Le ministre a-t-il discuté avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de modifications qui pourraient être apportées à ces articles et, dans l'affirmative, l'un des deux a-t-il l'intention de proposer des amendements pour résoudre ce problème?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je n'ai pas parlé avec ma collègue de modifier cet article, mais j'ai invité tous les membres du comité à proposer des amendements. Je me suis engagé à les étudier avec la plus grande attention.

Pour ce qui est de la consultation des dossiers médicaux, je rappelle au député que la Commission McDonald, après avoir étudié le problème de la sécurité nationale, avait recommandé que cette consultation soit possible sous réserve de l'obtention d'un mandat. C'est exactement ce que propose le projet de loi, conformément à la recommandation du rapport de la Commission McDonald. En outre, je fais remarquer au député que j'ai évoqué devant le comité une affaire qui a été réglée grâce à la consultation des dossiers médicaux d'un Canadien. Les faits remontent au début des années 70, mais j'ai raconté cette affaire aux membres du comité pour montrer que l'accès aux dossiers médicaux, avec les dispositifs de protection prévus dans le projet de loi . . .

● (1500)

**M. Hnatyshyn:** Une fois tous les 20 ans. Ce n'est pas mal.

Questions orales

**M. Kaplan:** . . . peut contribuer dans une certaine mesure à assurer notre sécurité nationale. Je reconnais qu'il n'est pas facile de trouver un juste milieu quand on veut à la fois assurer la sécurité nationale et protéger le droit à la vie privée des Canadiens et leurs libertés civiles. J'ai expliqué que des mesures très strictes avaient été prévues de manière que ce droit d'accès ne fasse pas l'objet d'abus et ne soit utilisé que dans des limites très strictes.

\* \* \*

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RENVOI AUX ÉTATS-UNIS D'UN IMMIGRANT REÇU

**M. John Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre. Ce dernier n'ignore sûrement pas que, la semaine dernière, la police de Vancouver a conduit un immigrant reçu Canadien à la frontière canado-américaine, en Colombie-Britannique, où il a été arrêté par la police américaine à cause de poursuites intentées contre lui aux États-Unis. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement a appris sur cet incident et quelles communications ont déjà eu lieu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis à ce sujet?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, je dois admettre que je n'ai pas entendu parler de cet incident, mais je vais prendre note de la question du député pour la communiquer au ministre.

\* \* \*

PÉTITIONS

M. LEWYCKY—LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky), le vendredi 18 mai 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

M. FRIESEN—L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

**M. le Président:** Je dois informer le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) que la pétition qu'il a présentée, le vendredi 18 mai 1984, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LA PRÉSENCE DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE AUX RÉUNIONS D'UN COMITÉ

**M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vendredi, en réponse à une de mes questions, le ministre des Relations extérieures (M. Pepin) a dit qu'il confirmerait aujourd'hui si oui ou non le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) va se présenter devant un comité. Le gouvernement est-il prêt à répondre à cette question?